

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

COMMUNE DE FREMEREVILLE-SOUS-LES-CÔTES



L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune, elle est disponible sur le site internet <http://www.fremereville.fr/>

Le compte administratif 2017 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la commune entre le 1^{er} janvier 2017 et le 31 décembre 2017. Il est en concordance avec le compte de gestion établi par le trésorier.

Le compte administratif 2017 a été approuvé le 28 mars 2018 par le Conseil Municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la Mairie aux heures d'ouverture.

I. La section de fonctionnement

a) Les principales dépenses et recettes de la section

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

b) Les principales dépenses et recettes de la section

Dépenses de fonctionnement				
Chapitre	Désignation	Budget	Real.+Eng.+Encours	% Réalisation
011	Charges à caractère général	38 380,00	26 924,74	70,15%
012	Charges de personnel et frais assimilés	22 650,00	18 558,18	81,93%
014	Atténuations de produits	6 872,00	6 625,00	96,41%
65	Autres charges de gestion courante	20 405,00	18 495,48	90,64%
66	Charges financières	2 637,27	2 537,27	96,21%
67	Charges exceptionnelles	1 170,00	844,50	72,18%
022	Dépenses imprévues	1 700,00	0,00	0,00%
023	Virement à la section d'investissement	34 360,98	0,00	0,00%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 700,00	1 686,97	99,23%
	TOTAL DEPENSES	129 875,25	75 672,14	58,27%

recettes de fonctionnement				
Chapitre	Désignation	Budget	Real.+Eng.+Encours	% Réalisation
013	Atténuations de charges	0,00	863,88	0,00%
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	21 190,00	23 798,37	112,31%
73	Impôts et taxes	28 000,00	31 697,99	113,21%
74	Dotations et participations	29 000,00	31 162,28	107,46%
75	Autres produits de gestion courante	21 210,50	20846.03	103,39%
77	Produits exceptionnels	600,00	246,33	41,06%
002	Excédent de fonctionnement reporté	29 874,75	29 874,75	100,00%
	TOTAL RECETTES	129 875,25	138 489,63	106,63%

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par l'entretien et la consommation des bâtiments communaux (entretien de la Mairie, église, gîtes, factures EDF pour l'électricité et factures du SIELL pour l'achat d'eau, téléphone et internet Mairie), les achats de matières premières et fournitures (entretien, petit équipement, voirie : notamment le fleurissement du village), les prestations de services effectuées (balayage des rues du village, taille des arbres de la commune, maintenance de matériel, contrats d'assurances, frais ONF), les subventions versées aux associations, les intérêts des emprunts à payer, les aides sociales et les salaires du personnel municipal.

Les dépenses de fonctionnement 2017 représentent 75 672.14 euros.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (location des gîtes, faisanderie, salle communale, syndicat de distillation, chasse, location des baux communaux, affouages), ventes de bois, redevance d'occupation du domaine public communal (ENEDIS), redevance fibre optique (LEVEL 3), la vente d'eau, les impôts locaux et les dotations versées par l'Etat.

Les recettes de fonctionnement 2017 représentent 138 489.63 euros.

A noter qu'en 2017, la commune ne s'occupe plus de la facturation de l'eau car elle a redonné la compétence au SIELL. Cela entraîne une baisse des recettes mais il faut savoir que l'entretien du réseau d'eau engendrait beaucoup de dépenses.

Les recettes de fonctionnement des communes ont beaucoup baissé ces dernières années du fait d'aides de l'Etat en constante diminution notamment au niveau de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) qui est passée de 15 272.00 euros en 2013 à 11 510 euros en 2017, soit près de 3 000.00 euros de moins par an.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue **l'autofinancement**, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

La capacité d'autofinancement (CAF) pour l'année 2017 :

Dépenses de fonctionnement : Total dépenses – 023 (virement à la section d'investissement) – 042 (amortissements) = 73 985.17 euros

Recettes de fonctionnement : Total recettes – 002 (excédent de fonctionnement reporté) = 108 614.88 euros

Soit une CAF pour l'année 2017 de : Recettes de fonctionnement – dépenses de fonctionnement = 34 629.71 euros

La fiscalité

Pour l'année 2017, les taux des impôts locaux sont identiques à 2016 :

- Taxe d'habitation : 9.89 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 12.46 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 18.81 %
- Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 8.57 %
-

II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : les recettes patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

b) Vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses d'investissement				
Chapitre	Désignation	Budget	Real.+Eng.+Encours	% Réalisation
16	Emprunts et dettes assimilés	10 408,01	10 408,01	100,00%
21	Immobilisations corporelles	104 140,37	73 721,60	70,79%
001	Déficit d'investissement reporté	16 249,87	16 249,87	100,00%
	TOTAL DEPENSES	130 798,25	100 379,48	76,74%

Recettes d'investissement				
Chapitre	Désignation	Budget	Real.+Eng.+Encours	% Réalisation
10	Dotations, fonds divers et réserves	27 106,77	27 469,52	101,34%
13	Subventions d'investissement reçues	67 630,50	32 201,57	47,61%
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00	200,00	0,00%
021	Virement de la section de fonctionnement	34 360,98	0,00	0,00%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 700,00	1 686,97	99,23%
	TOTAL DEPENSES	130 798,25	61 558,06	47,06%

Le volume total des dépenses d'investissement est de 100 379.48 euros. Les principales dépenses d'investissement ont porté sur les opérations suivantes :

- les vitraux de l'église + grillage : 15 352.56 euros
- Travaux église + cimetière : 19 152.16 euros
- Travaux Mairie et salle communale : mise aux normes éclairage, alarme incendie et changement de 3 radiateurs : 20 803.02 euros
- Eclairage église : 1082.40 euros
- Travaux d'éclairage public : 14 859.89 euros
- Changement unité centrale ordinateur Mairie : 757.00 euros
- Différents achats pour les gîtes (cuisinière, matelas, aspirateur) : 1 714.57 euros

Tous ces travaux ont été réalisés sans emprunt.

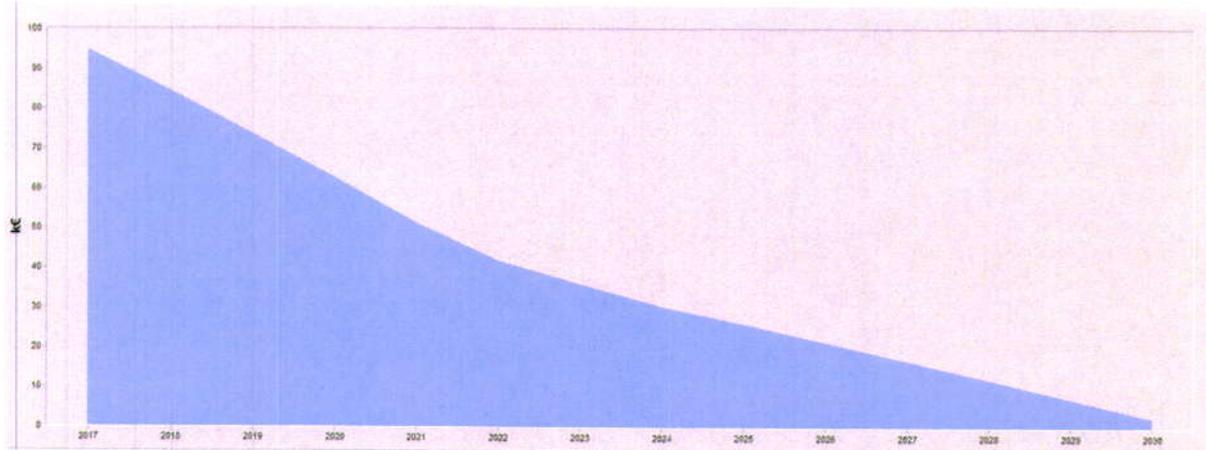
Le volume total des recettes d'investissement est de 61 558.06 euros. Les principales recettes sont :

- FCTVA : 6 362.00 euros
- Taxe d'aménagement : 848.75 euros
- Subventions d'équipement : 10 107.07 euros
- Subvention DETR : 22 094.50 euros
- Excédents de fonctionnement capitalisés : 20 258.77 euros
- Caution logement : 200.00 euros

III. Etat de la dette

Le remboursement du capital des emprunts en cours de la commune représente 10 408.01 euros en 2017 contre 10 071.37 euros en 2016. C'est stable. A partir de l'année 2021, des emprunts seront totalement remboursés. Pour l'année 2017, aucun nouvel emprunt n'a été souscrit.

<i>Evolution de l'encours de la dette</i>	
<i>Année</i>	<i>Capital restant dû</i>
2017	94 819,17
2018	84 411,16
2019	73 653,54
2020	62 532,78
2021	51 352,88
2022	41 928,03
2023	35 995,02
2024	30 338,16
2025	25 899,34
2026	21 379,63
2027	16 777,56
2028	12 091,62
2029	7 320,30
2030	2 462,03



Fait à Fréméreville-sous-les-Côtes, le 30 mars 2018

Le Maire,
Vincent LACORDE

